

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 18 juillet 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 18 du mois de juillet à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 12 juillet 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, adjoints,
Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean Philippe DELARUE, Laura LAVILANIE

ABSENTS EXCUSES

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN
Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS
Raphael BENOIT
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE
Jean-Baptiste GRANGE
Jean-Laurent PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **06 juillet 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **06 juillet 2022** est approuvé à l'unanimité.

MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR REPRISE CHAUFFERIES ECOLE ET GYMNASSE **(76-2022)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant la rénovation des chaufferies de l'école et du gymnase.

Le bureau d'études techniques SETES propose un devis d'un montant de 12 000 € HT.
Celui-ci concerne une mission comprenant AVP, PRO-DCOE, ACT, VISA, DET, AOR.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et autorise Monsieur le Maire :

A signer le devis du bureau d'études techniques SETES d'un montant de 12 000 € HT.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau